

# L'Europe déclare Microsoft coupable

Dans le cadre de la procédure intentée auprès de la Communauté européenne contre Microsoft, les experts des pratiques antitrust au sein de la Commission, à l'image de leurs homologues américains, ont conclu à la responsabilité de la firme de Redmond.

Les experts estiment que Microsoft a enfreint les règles de la concurrence. Si les propositions de solutions ne sont pas encore connues, la Commission pourrait exiger de Microsoft la séparation de son module audio/vidéo, le Windows Media Player, hors du système d'exploitation Windows, et un plus grand partage d'informations sur ses logiciels.